



Évaluation des Pratiques Professionnelles en nutrition clinique Prescription et utilisation des compléments nutritionnels oraux (CNO) chez l'adulte en milieu hospitalier et en EHPAD

Guide de l'enquêteur pour le dossier de soin du patient

Pour chaque item les réponses seront considérées comme **OUI, NON, PARTIELLE, NON APPLICABLE** si la case correspondante est cochée. L'absence de réponse ne pourra être analysée.

Identification de la structure :

- Nom de l'établissement : renseigner le code établissement transmis par le RESCLAN. (1 lettre 1 chiffre)
- Secteur de soins : cocher la case correspondante
- L'unité fonctionnelle : renseigner le code UF transmis par le RESCLAN (1 lettre 3 chiffres)

Critère N°4 :

Répondre **OUI** si l'on retrouve noté la caractérisation du statut nutritionnel du patient

- Absence de dénutrition
- A risque de dénutrition
- Dénutrition modérée
- Dénutrition sévère

Répondre **PARTIELLE** si un des 4 critères (IMC, perte de poids, dosage de l'albuminémie et calcul des ingesta) est présent sans caractérisation du statut nutritionnel.

Répondre **NON** dans les autres cas.

Critère N°5 :

Répondre **OUI** si le dossier comporte un résultat chiffré de l'Evaluation Visuelle Analogique (EVA) ou de l'enquête diététique.

Répondre **NON** dans les autres cas.

Critère N°6 :

Répondre **OUI** si une prescription médicale ou préconisation diététique de CNO est présente.

Répondre **NON** dans les autres cas.

*Si la réponse est **OUI**:*

*6-a Répondre **OUI** si la situation est conforme aux indications habituellement retenues soit :*

patient <70 ans :

	Pas de dénutrition	Dénutrition modérée	Dénutrition sévère
Ingesta <2/3 des besoins ou =< 20 cal/kg /jour ou EVA<7	CNO	CNO si une Nutrition entérale a été discutée et reportée pour une raison justifiée.	
Ingesta >=2/3 des besoins ou EVA>=7	-	CNO	CNO si une Nutrition entérale a été discutée et reportée pour une raison justifiée.

Patient >= 70 ans

Apports alimentaires spontanés	Statut nutritionnel			
		Normal	Dénutrition	Dénutrition sévère
Normaux	-	-	-	CNO
>= ½ des besoins ou EVA >= 5	-	CNO	CNO	
< ½ des besoins ou EVA < 5	CNO	CNO	CNO si une Nutrition entérale a été discutée et reportée pour une raison justifiée.	

Répondre **NON** dans les autres cas.

6-b. Répondre **OUI** si la prescription médicale ou la préconisation diététique comprend :

- le type précis du produit,
 - la texture,
 - le nombre au quotidien.
- } ou à défaut le nom commercial (en corrélation avec les produits disponibles au sein de l'établissement)

Répondre **PARTIELLE** si la prescription médicale ou la préconisation diététique comprend au moins un de ces éléments.

Répondre **NON** dans les autres cas.

Critère N°7

Répondre **OUI** si une trace écrite de la distribution effective des CNO au patient est retrouvée de façon quotidienne et pendant toute la durée de prise des CNO.

Répondre **PARTIELLE** si elle est retrouvée au moins 1 fois pendant la durée de prise du CNO.

Répondre **NON** dans les autres cas.

Critère N°8

Répondre **OUI** si une trace écrite de la consommation du CNO par le patient est retrouvée quotidiennement et pendant toute la durée de prise des CNO.

Répondre **PARTIELLE** si elle est retrouvée au moins une fois pendant la durée de la prescription.

Répondre **NON** dans les autres cas.

Critère 9 :

Répondre **OUI** si les causes éventuelles de non consommation ont été recherchées et notifiées dans le dossier du patient à chaque fois qu'il a été noté une consommation partielle ou nulle des CNO prescrits, pendant toute la durée de la prescription médicale ou de la préconisation diététique.

Répondre **PARTIELLE** si elles sont retrouvées au moins une fois pendant la durée de la prescription.

Répondre **NON APPLICABLE** si le patient consomme tous les CNO qui lui sont prescrits.

Répondre **NON** dans les autres cas.

Critère 10 :

Répondre **OUI** si est retrouvé une évaluation conforme comportant la surveillance du poids ou la surveillance des ingesta, ou le dosage de la transthyrétine au moins une fois par semaine dans le dossier du patient et pendant toute la durée de prise des CNO

Répondre **PARTIELLE** si elle n'est pas hebdomadaire.

Répondre **NON APPLICABLE** si la durée de prise des CNO est < 7 jours.

Répondre **NON** dans les autres cas.

Critère 11 :

Répondre **OUI** si en cas d'échec de la prise en charge nutritionnelle, une action a été entreprise : modification de la prescription médicale ou de la préconisation diététique, prescription d'une nutrition artificielle.

Répondre **NON APPLICABLE** s'il n'y a pas d'échec de prise en charge nutritionnelle.

Répondre **NON** si en cas d'échec de la prise en charge nutritionnelle, il n'y a pas eu de modification de la prescription médicale ou de la préconisation diététique.